



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

DÉCISION DU PRÉSIDENT SOLLICITANT UNE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF OFFICE DE TOURISME DU FUTUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD POUR LA CREATION DES CHASSES AUX TRESORS GEOLOCALISEES DE HAVERSKERQUE, MERVILLE ET ESTAIRES N° 2024DP033

Vu les statuts de la CCFL et notamment ses compétences en matière d'aménagement et de promotion touristique,

Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023, modifiant les délégations au Président,

Dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement du territoire adoptée le 12 avril 2016 et de sa délibération du 30 mai 2022,

Considérant la volonté de la CCFL de développer une offre de tourisme de slow tourisme au travers du développement d'activités d'itinérance et de découverte du petit patrimoine,

Considérant que dans le cadre de ses actions d'accueil des publics et de promotion touristique, l'office de tourisme Flandre Lys a développé un schéma d'accueil et d'information touristique hors les murs, axé sur le développement des outils numériques,

Considérant que la CCFL dispose d'un patrimoine bâti et d'espaces naturels à valoriser dans le cadre d'activités d'itinérance douces,

Considérant l'intérêt des prestataires d'hébergements touristiques d'orienter leurs clientèles vers des activités de loisirs de proximité,

Considérant l'engouement des publics touristiques accueillis sur le territoire pour l'usage des NTIC et le souhait des touristes accueillis dans les hébergements touristiques de bénéficier d'activités ludiques et de découverte des patrimoines au contact de la nature, mais aussi de pratiquer des activités sportives douces,

Considérant le dispositif Office de Tourisme du Futur développé par le conseil départemental du Nord qui accompagne les offices de tourisme dans le développement d'outils d'accueil des clientèles touristiques hors les murs et innovants

Considérant que le développement d'une offre d'itinéraires géolocalisés développée en fonction des profils de clientèles touristiques ciblées par l'office de tourisme Flandre Lys serait un réel atout dans l'offre de slow tourisme proposée sur le territoire Flandre Lys, la CCFL a décidé de créer dès 2024, plusieurs chasses aux trésors géolocalisées à l'attention des familles et des promeneurs,

Considérant que la CCFL souhaite réaliser en 2024, la création des chasses aux trésors géolocalisées sur plusieurs de ses communes situées sur le département du Nord que sont Estaires, Haverskerque et Merville et que ce projet représente un budget de 12 463 € TTC,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

Le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord, dans le cadre du dispositif Office de Tourisme du Futur pour un montant de 3738 € représentant 30% du coût du projet TTC.

Article 2. -

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4.-

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 25/04/2024

Le Président,

Jacques HURLUS.

